



Avertissement

MAÏS SUCRÉ

No 01 – 9 juin 2011

EN BREF :

Pyrale bivoltine – première génération

- Présence de la première génération de pyrale bivoltine dans les régions de la Montérégie et de Laval ainsi que dans les municipalités hâties des régions des Basses-Laurentides et de Lanaudière.
- Stratégie d'intervention avec les trichogrammes.
- Dates prévisionnelles des traitements insecticides sur le maïs sucré hâtif.

Ver-gris noir

- Surveillez vos champs.

MAÏS SUCRÉ HÂTIF : PREMIÈRE GÉNÉRATION DE LA PYRALE BIVOLTINE

Les premiers papillons de la pyrale bivoltine ont été capturés dans les pièges à phéromone :

- Le 30 mai à Saint-Paul-d'Abbotsford et à Saint-Rémi (Montérégie).
- Le 3 juin à Saint-Bruno-de-Montarville (Montérégie).
- Le 6 juin à Mirabel (Basses-Laurentides).

Selon ces données de piégeage et le cumul des degrés-jours de croissance, nous prévoyons que **les premières pontes devraient débuter vers le 13 juin dans les régions de la Montérégie et de Laval et dans les municipalités hâties des régions des Basses-Laurentides et de Lanaudière.**

La race bivoltine de la pyrale du maïs est celle qui produit deux générations par année. La première génération de larves, dont il est question dans cet avertissement, est généralement faible à cause de la mortalité hivernale. Elle provoque habituellement peu de dégâts. La deuxième génération est plus abondante et elle se développe au cours du mois d'août. Elle peut causer des dégâts au maïs sucré tardif.

Pour ce qui est de la première génération de la pyrale bivoltine, les champs qui sont particulièrement à surveiller, et à protéger s'il y a lieu, sont :

- Le maïs cultivé avec paillis de plastique et/ou sous bâche.
- Les champs semés tôt.
- Les champs hâtifs semés sur un retour ou près d'un retour de maïs sucré tardif infesté par la deuxième génération de la pyrale bivoltine en 2010.



Dépistage et méthodes de lutte

Le dépistage permet d'évaluer l'état d'infestation d'un champ et de déterminer si un traitement insecticide contre la pyrale du maïs est nécessaire. L'observation de masses d'œufs sous les feuilles permet de suivre et de mesurer le taux de parasitisme par les trichogrammes, s'il y a lieu. Les masses d'œufs complètement noircies sont parasitées par les trichogrammes. Pour plus d'information sur le dépistage, consultez le bulletin d'information [No 04](#) du 9 juin 2005 intitulé « Une méthode rapide pour dépister la pyrale du maïs : l'échantillonnage séquentiel » (www.agriresearqc.ca/Rap/documents/b04mai05.pdf).

À partir du 18 juin, visitez les champs menacés à intervalles réguliers. À cette période, les premières masses d'œufs pondus seront écloses et les jeunes larves auront commencé à cibler les jeunes plants de trous minuscules. À cette date, vous devriez observer les premières masses d'œufs parasitées. **Des conseillers ont observé, par le passé, que les premières larves émergeaient plus rapidement dans les champs cultivés sous bâche. Débutez le dépistage de ces champs dès la mi-juin.**

Intervention avec des trichogrammes

L'introduction des trichogrammes se fait plus tôt que les traitements insecticides conventionnels. En effet, les trichogrammes sont efficaces contre les œufs de la pyrale, contrairement aux traitements insecticides, qui eux, sont dirigés contre les larves de la pyrale. Les trichocartes doivent donc être installées avant le début de la ponte de la pyrale, dans les champs qui ont atteint ou dépassé le stade 4 à 6 feuilles.

Puisque la ponte devrait débuter autour du 13 juin dans les régions de la Montérégie et de Laval, et dans les municipalités hâties des régions des Basses-Laurentides et de Lanaudière, les trichogrammes devront être actifs dès cette date dans les champs qui auront atteint le stade de 4 à 6 feuilles. Il est important que les premières masses d'œufs pondus soient parasitées, sinon celles-ci donneront les plus grosses larves au moment de la récolte.

Intervention avec des insecticides

Il est important de cibler les traitements insecticides contre les jeunes larves de la pyrale au moment où elles se nourrissent sur le feuillage du maïs. Lorsqu'elles sont plus développées, les larves cherchent à pénétrer à l'intérieur des plants et ne sont donc plus vulnérables aux insecticides. Il est donc important de débuter les traitements quelques jours après les premières pontes.

Pour connaître les insecticides homologués dans la culture du maïs sucré, consultez le bulletin d'information [No 04](#) du 6 juin 2011 (www.agriresearqc.ca/Rap/documents/b04mai11.pdf).

Les populations de la première génération de la pyrale bivoltine sont **généralement faibles et ne devraient pas justifier plus d'un traitement insecticide**, dans la plupart des cas. Par contre, il est important de se rappeler que, chez certains producteurs, la race bivoltine peut être abondante et peut nécessiter plus d'un traitement. **La décision quant au nombre d'interventions doit être prise en tenant compte des expériences antérieures de dommages déjà observés dans les cultures de maïs hâtif et tardif.** Ainsi, les producteurs cultivant avec des techniques de plasticulture et ceux qui ne désirent prendre aucun risque à cause de dégâts subis les années précédentes peuvent choisir une stratégie à 2 ou à 3 traitements.



Consultez le tableau ci-dessous pour connaître les moments d'intervention recommandés pour les cas où 1 à 3 traitements sont appliqués sur des champs qui atteignent le stade 6 feuilles ou plus durant la période de ponte. Par exemple :

- Un producteur qui opte pour une stratégie à 3 traitements pulvérisera les insecticides le 18 juin, le 25 juin et le 2 juillet.
- Un autre producteur qui choisit une stratégie à 2 traitements traitera le 24 juin et le 1^{er} juillet.
- Les producteurs qui obtiennent du succès avec une stratégie à 1 traitement appliqueront un insecticide le 29 juin.

Un dépistage au champ demeure la meilleure façon pour savoir quand effectuer un traitement et combien faire de traitements.

Dates prévisionnelles des traitements sur le maïs sucré hâtif (premières captures vers le 3 juin, début de la ponte vers le 13 juin)

Régions	Nombre et dates des traitements pour ces régions (prévision)*
Montérégie	Stratégie à 1 traitement : 29 juin
Laval	Stratégie à 2 traitements : 24 juin et 1 ^{er} juillet
Lanaudière (municipalités hâtives)	Stratégie à 3 traitements : 18 juin, 25 juin et 2 juillet
Basses-Laurentides (municipalités hâtives)	

* IMPORTANT : ces dates peuvent varier de quelques jours, selon les observations effectuées par les collaborateurs du réseau maïs sucré. Les prochains avertissements vous tiendront au courant de ces changements, s'il y a lieu. Votre conseiller agricole sera également avisé s'il y avait des changements importants dans ces prévisions. **Pour les champs cultivés sous bâche, il est possible que ces dates soient devancées de 3 à 4 jours.**

VER-GRIS NOIR : SURVEILLEZ VOS CHAMPS

Les pièges à phéromone du RAP grandes cultures ont permis de capturer des papillons de ver-gris noir dans les dernières semaines. Récemment, quelques cas de dommages dans les grandes cultures ont été rapportés. Pour ce qui est du maïs sucré, on rapporte qu'un champ en Montérégie a été sévèrement endommagé à la fin du mois de mai. Il est donc important de surveiller attentivement vos champs dès maintenant. Les larves sont surtout actives en début de soirée et durant la nuit. Donc, si vous dépistez en plein jour, recherchez les plants coupés, flétris ou grignotés, ensuite creuser dans le sol jusqu'à environ 10 à 12 cm à la base de ces plants. Les larves peuvent aussi se trouver sous des résidus de culture.

Les champs qui sont particulièrement à surveiller, et à protéger s'il y a lieu, sont :

- Les champs qui étaient infestés par les mauvaises herbes au moment de la ponte du ver-gris noir, soit vers le début du mois de mai, et qui ont été désherbés dernièrement.
- Les champs semés tardivement.
- Les champs bordés d'une prairie ou d'un pâturage.

Pour connaître les insecticides homologués contre les ver gris dans la culture du maïs sucré, consultez le bulletin d'information **No 04** du 6 juin 2011 (www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b04mai11.pdf).



Voici des éléments importants à prendre en considération avant de décider d'intervenir ou non :

- À partir du stade 6 feuilles, le maïs est beaucoup moins vulnérable au ver-gris noir.
- Lorsque les larves ont atteint une longueur d'environ 2,5 cm (1 po), elles sont plus difficiles à contrôler avec un insecticide. De plus, dépassé ce stade, elles cesseront bientôt de s'alimenter et se prépareront à la pupaison.
- Un traitement insecticide devrait être fait en début de soirée, lorsque les larves s'alimentent activement.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter les communiqués suivants du RAP grandes cultures :

- Le ver-gris noir : biologie, dépistage et stratégie d'intervention
(<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b06gc11.pdf>)
- Avertissement du 3 juin 2011
(<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a09gc11.pdf>)

Également, le site Internet du ministère de l'Agriculture de l'Ontario (MAAARO) comporte plusieurs informations sur les vers gris (incluant le ver-gris noir) comme ravageurs du maïs sucré, ainsi que des seuils d'intervention : <http://www.omafra.gov.on.ca/IPM/french/sweet-corn/insects/cutworm.html#advanced>.

NOTE IMPORTANTE SUR LES PESTICIDES

Veuillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect des étiquettes officielles.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Brigitte Duval, agronome – Avertisseuse maïs sucré
Direction régionale du Centre-du-Québec, MAPAQ
460, boulevard Louis-Fréchette, R.C.
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Tél. : 819 293-8255, p. 254 – Téléc. : 819 293-8446
Courriel : Brigitte.Duval@mapaq.gouv.qc.ca

Pierrot Ferland, agronome – Avertisseur maïs sucré
Direction régionale de la Mauricie, MAPAQ
5195, boulevard des Forges, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3
Tél. : 819 371-6761, p. 4612 – Téléc. : 819 371-6976
Courriel : Pierrot.Ferland@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 01 – maïs sucré – 9 juin 2011

